

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 6 Octobre 2023 Salle Prévert à Sassenage 38360

Ouverture des émargements à 17h30

Ouverture de l'Assemblée Générale à 18h00

Adhérents à l'association ce jour : 428

Adhérents présents : 64

Adhérents représentés : 184

Pourcentage de présents et représentés : 57,9%

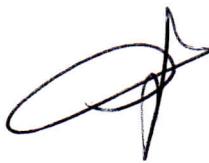
Le quorum de 50% de présents et représentés étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer. (Article 24 des statuts du 19-10-2018)

Le Président, Didier Mercier, déclare ouverte l'assemblée Générale Extraordinaire qui a pour but la modification des statuts de l'association, et remercie les adhérents présents.

Le président passe en revue tous les articles modifiés avec en comparaison les anciens articles afin que tous les présents puissent se rendre compte des modifications apportées.

Les modifications majeures sont :

- ✓ Art. 1 Le nom de l'association devient le nom communément utilisé de « GV Sassenage »
- ✓ Art.1.1 La référence au contrat d'engagement républicain, loi 2021-1109 du 24/04/2021 est ajoutée
- ✓ Art.6 Notre engagement à la FFEPGV est confirmé, mais cet article ouvre la possibilité d'affiliation à d'autres fédérations sous condition.
- ✓ Art. 8 Modification du mode d'envoi des convocations ainsi que des possibilités de vote. Limitation du nombre de pouvoir, et validité des pouvoirs en blancs.
- ✓ Art.9 Modification du mode de désignation des contrôleurs aux comptes et des délégués
- ✓ Art.10 Transfert de la responsabilité de la définition du coût des activités au Comité Directeur.
- ✓ Art.12 Le quorum est considéré à l'ouverture de l'assemblée
- ✓ Art.13 Modification du mode d'élection, passe de scrutin individuel à un scrutin de liste élue pour une olympiade (4 ans)
- ✓ Art.14 Plus grande étendue des membres du bureau
- ✓ Art.20 Prestations gratuites aux bénévoles définies dans le règlement intérieur
- ✓ Art. 24 Modification du quorum de l'AGE
- ✓ Art.27 Approbation du Règlement Intérieur



A la suite de la lecture de ces modifications, il y a débat sur :

- ✓ Art.6 Fédération Principale « FFEPGV » et Fédérations secondaires
- ✓ Art.27 Règlement Intérieur. Définition et Approbation

Après explications du Président et de quelques membres du Codir, les statuts sont mis au vote.

Contre : 2

Abstention : 5

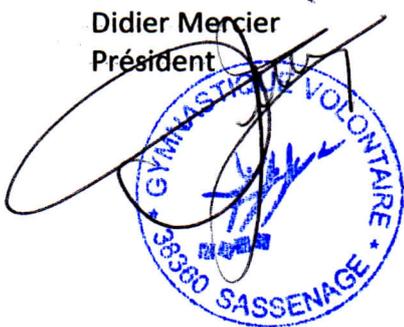
Pour : 241 cad. 97% des présents et représentés

La majorité des 2/3 étant atteinte (161), le Président déclare que ces nouveaux statuts sont adoptés.

La séance est clôturée à 18h50.

Le Président remercie tous les présents et les invite à partager le verre de l'amitié

Didier Mercier
Président



Cécile Mahaut
Secrétaire